

Le Président,



Yves GOASDOUE

Rapport sur les orientations budgétaires 2025

Conseil communautaire du 12 décembre 2024



Dans les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent une commune de 3 500 habitants et plus, le Président présente à l'assemblée délibérante dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Communautaire.

Le rapport comporte également des informations supplémentaires relatives au personnel notamment la structure des effectifs, les dépenses de personnel, avantages et temps de travail.

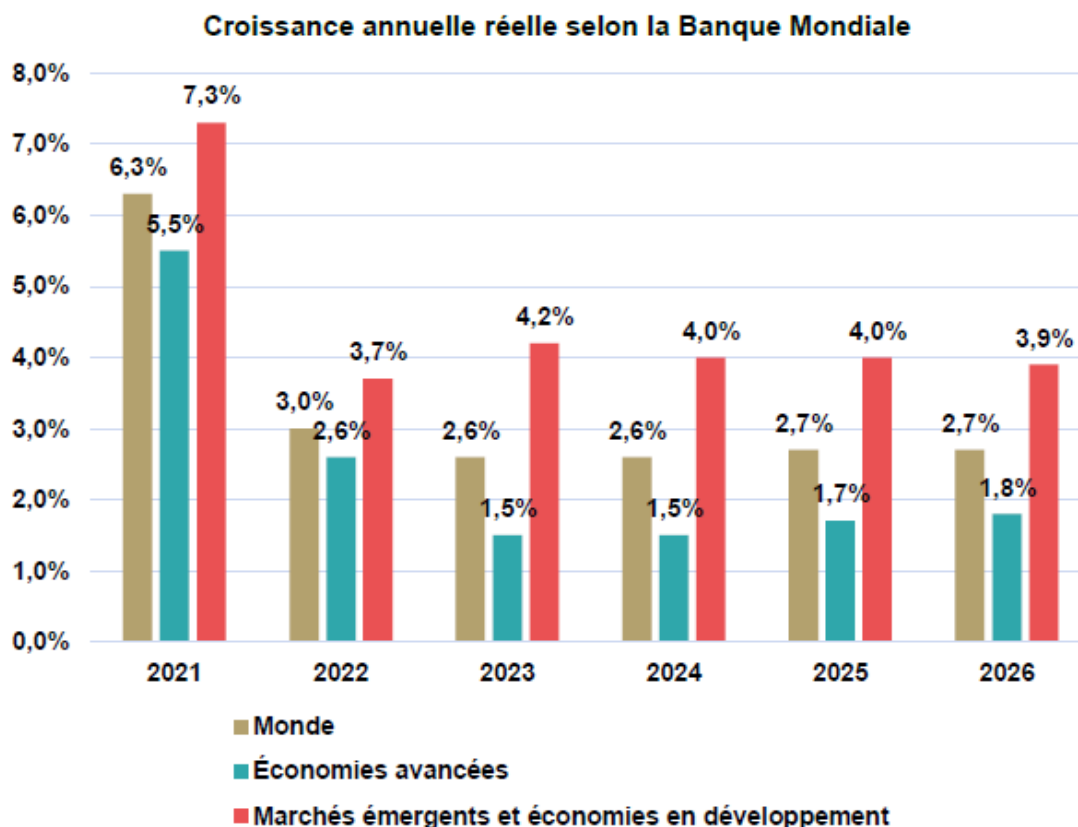
Le décret 2016-841 du 24 juin 2016 prévoit le contenu et les modalités de publication et de transmission du rapport.

I- Le contexte

1- Le contexte économique

Au niveau mondial

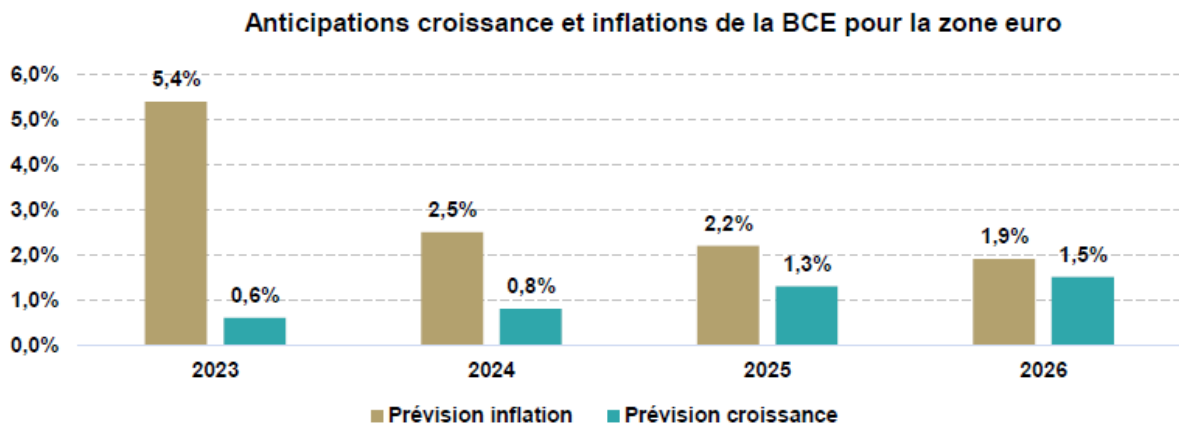
Au cours des 12 derniers mois, les taux d'intérêt élevés ont eu plusieurs impacts notables sur la croissance mondiale. Tout d'abord, elle a ralenti à environ 2.6% en 2023, contre 3% en 2022. Les taux d'intérêt élevés ont restreint l'accès au crédit, ce qui a freiné l'activité économique.



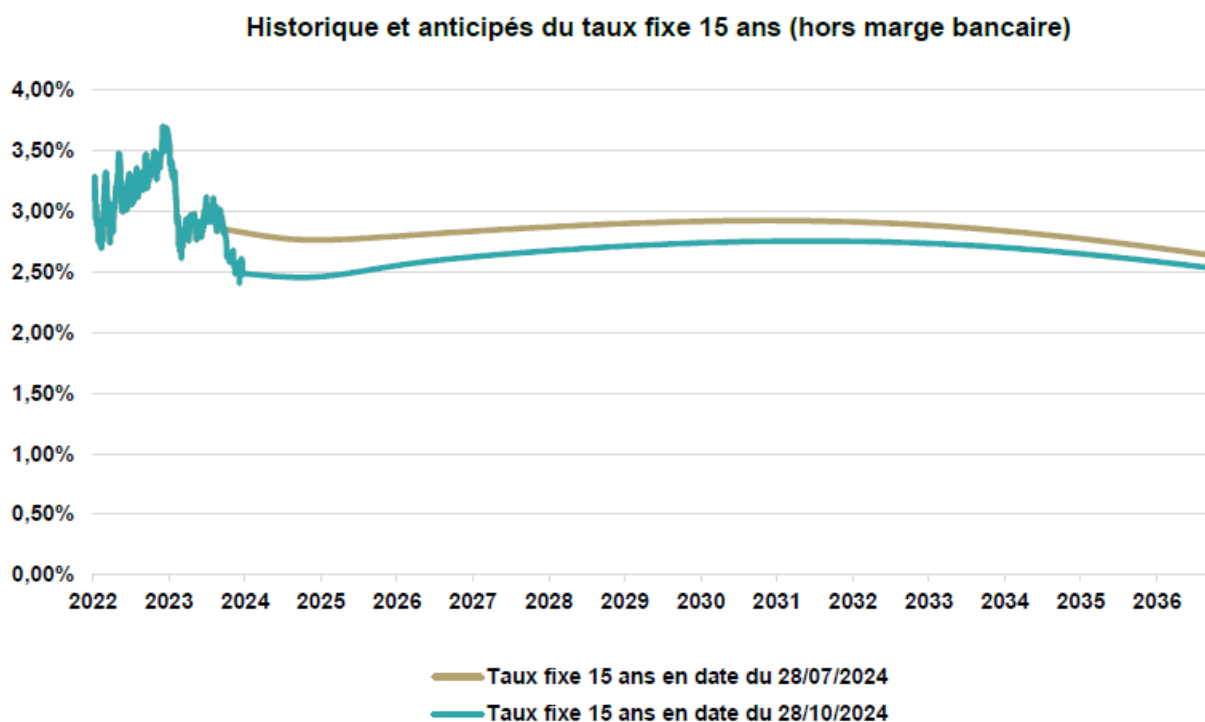
Source : Banque Mondiale

Au niveau européen

L'institut de Francfort table sur un taux d'inflation de 2.5% en 2024, 2.2% en 2025 et 1.9% en 2026.



A partir de 2022, la hausse des taux d'intérêts constatée découle principalement d'un changement de politique monétaire de la Banque Centrale Européenne qui s'avère plus restrictive dans un objectif de réduction du niveau de l'inflation. Ces ajustements ont influencé les taux courts et longs, entraînant une augmentation des taux d'intérêt dans la zone euro.



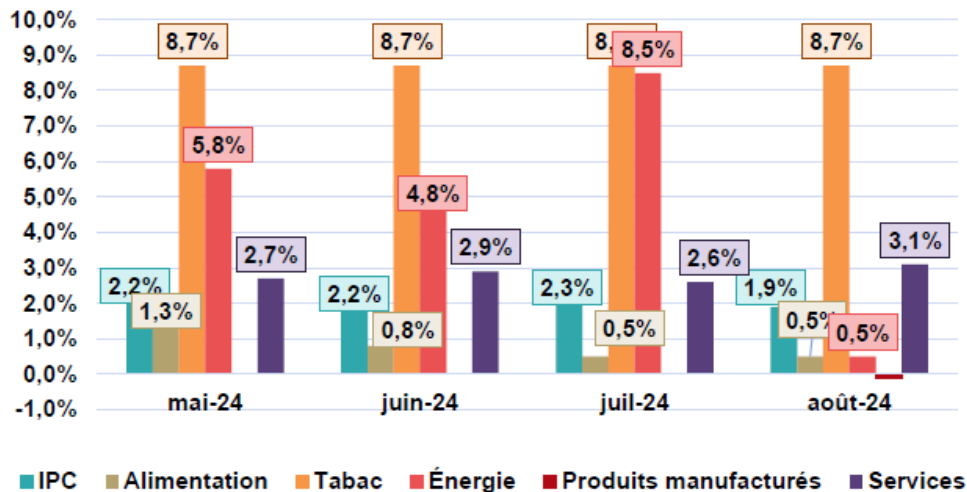
On peut s'attendre à une légère baisse des taux dans les prochains mois à la suite de la baisse de l'inflation dans la zone euro.

Au niveau national

- **Taux de croissance du PIB (en volume)**
 - +1,1 % en 2024 contre 0,9 % en 2023 et 2,6 % en 2022
 - +1,1 % en 2025
 - **Taux de croissance des prix à la consommation (en moyenne annuelle)**
 - 2,1 % en 2024, contre 4,9 % en 2023 et 5,2 % en 2022
 - 1,8 % en 2025
 - **Déficit public**
 - 6,1 % du P.I.B. en 2024 après 5,5 % en 2023 et 4,7 % en 2022
 - 5 % du PIB en 2025
 - **Taux d'intérêt**
 - Après la remontée brutale de 2022, assouplissement progressif des conditions fixées par la Banque centrale européenne, mais élargissement de l'écart entre les taux longs français et allemands
-

Après un rebondissement de l'activité en 2021 (+6.8%), la France a connu un ralentissement économique à partir de 2022. En effet, le contexte d'incertitude au niveau international a assombri les perspectives économiques en entraînant une forte hausse des prix des matières premières.

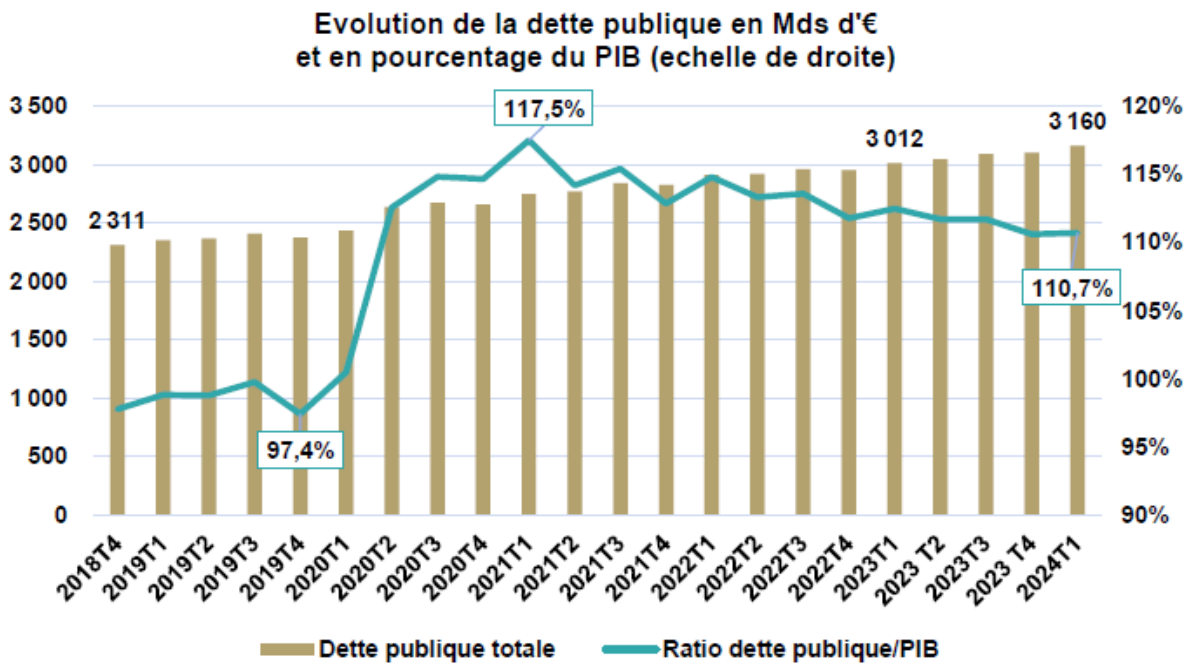
France : évolution des postes contribuant à l'inflation



Source : INSEE

L'inflation en France est passée sous la barre des 2% pour la première fois depuis 3 ans : l'indice des prix à la consommation calculé par l'INSEE est en effet tombé à 1.9% en août dernier.

Cette baisse de l'inflation s'expliquerait par le très net ralentissement des prix de l'énergie.

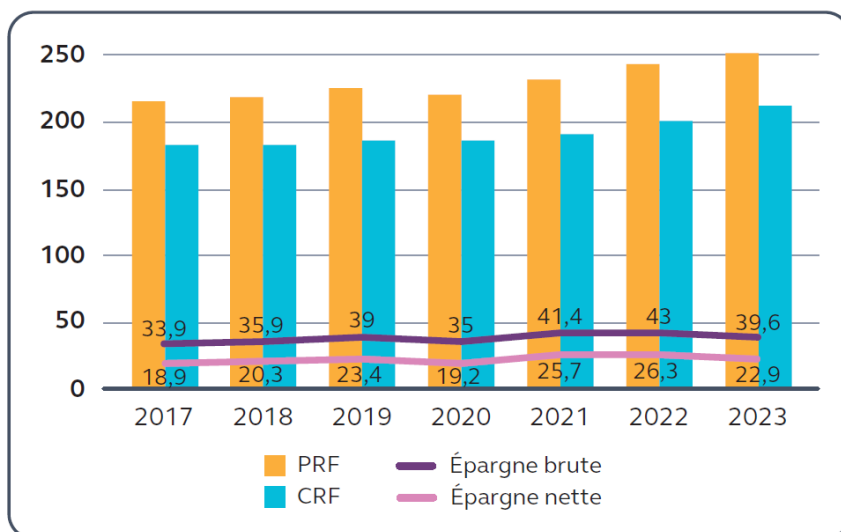


En 2023, la dette publique française s'élevait à 110.6% du PIB. Elle n'a jamais cessé d'augmenter depuis 1980.

1- La situation des collectivités locales

Dans son rapport sur les finances publiques locales de 2023, la Cour des Comptes avait estimé que la situation financière des collectivités et de leurs groupements avait été particulièrement favorable en 2022.

Épargnes brute et nette des collectivités entre 2017 et 2023 (en Md€)



Source : Cour des comptes, d'après des données de la DGFIP

PRF : produits réels de fonctionnement ; CRF : charges réelles de fonctionnement.

L'épargne brute correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie.

Cette épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Les situations financières des différentes catégories d'entités locales ont divergé en 2023. La situation financière des communes et des intercommunalités a continué à s'améliorer. En revanche, celle des régions est en repli et celle des départements s'est dégradée.

2- Perspective situation des collectivités locales

A- Les principales mesures prévues dans le projet de loi de finances 2025

La dotation d'intercommunalité

La dotation d'intercommunalité augmente de 90 M€ (au lieu de 30M€ par an depuis 2019) financée par un abondement de l'Etat (30M€) ainsi que par la minoration de la dotation de compensation des EPCI.

Les dotations d'investissement

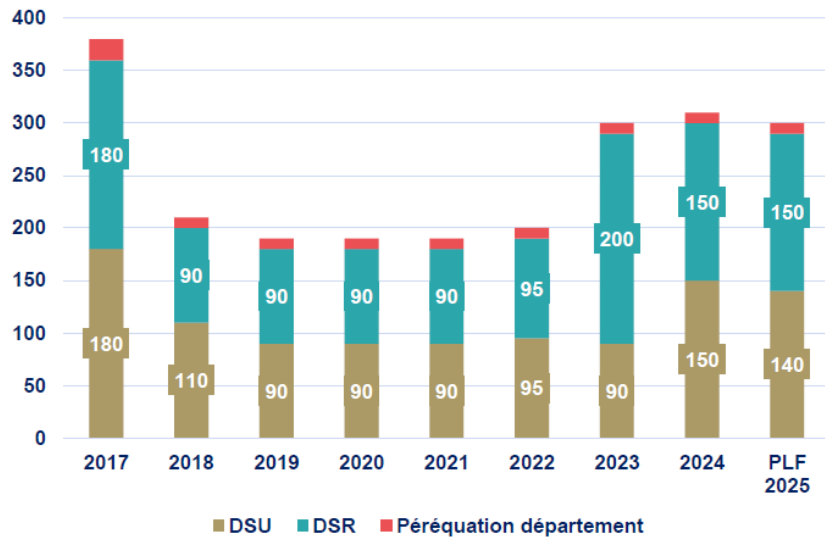
1- Le fonds Vert

Le fonds vert va considérablement baisser en 2025 passant de 2.5 Mds€ à 1Mds€.

	Rappel de l'enveloppe 2024	Enveloppe 2025	Eligibilité	Objet
Fonds vert	2,5 Mds€	1 Mds€	Communes et EPCI à fiscalité propre en métropole ainsi que les PETR	En priorité la rénovation des écoles Toute action renforçant la performance environnementale (rénovation des bâtiments publics), l'adaptation (prévention des inondations, recul du trait de côté) ou encore l'amélioration du cadre de vie (recyclage des friches).

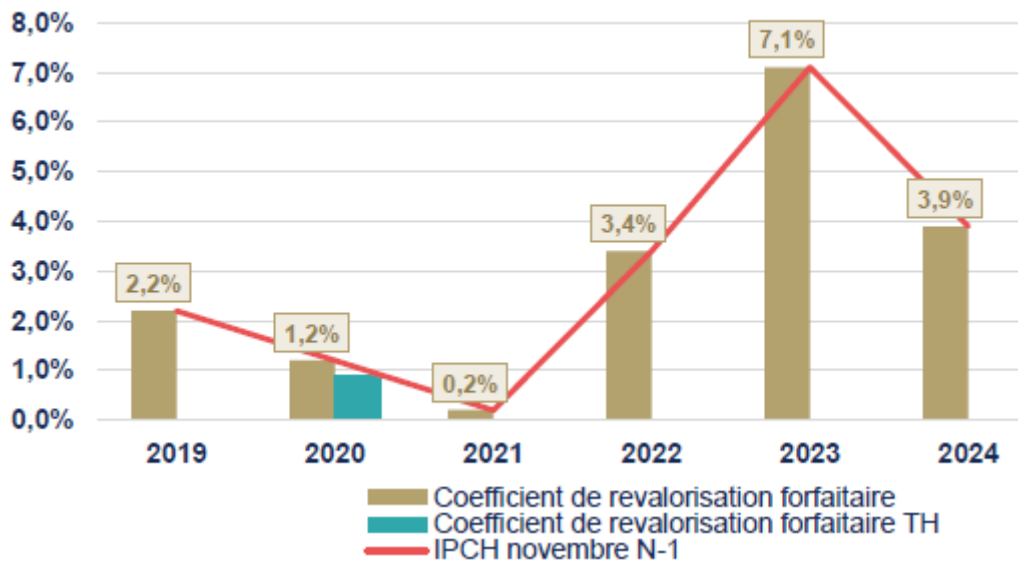
2- DETR / DSIL / DPV

Les mesures de soutien à l'investissement sont reconduites pour un montant de 2 Mds€ réparti en quatre enveloppes distinctes comprenant des conditions d'éligibilité différentes (DSIL, DETR, DPV et DSID).



Revalorisation des bases fiscales

Depuis la loi de finances pour 2018, le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives est fonction de l'évolution entre novembre de N-2 et N-1 de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) tel que publié par l'INSEE.



Après une progression forfaitaire des bases de + 7,1 % en 2022, les bases ont été revalorisées à hauteur de 3,9 % en 2024. A ce jour, l'évolution 2025 est située aux alentours de +1,5%

Cette revalorisation s'appliquera notamment aux bases de TFPB, de taxe d'habitation sur les résidences secondaires, de TEOM.

L'IPCH de novembre 2024 n'étant connu qu'en décembre, le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases fiscales qui s'appliquera pour 2025 ne sera connu qu'à ce moment-là.

Fraction de TVA pour les EPCI

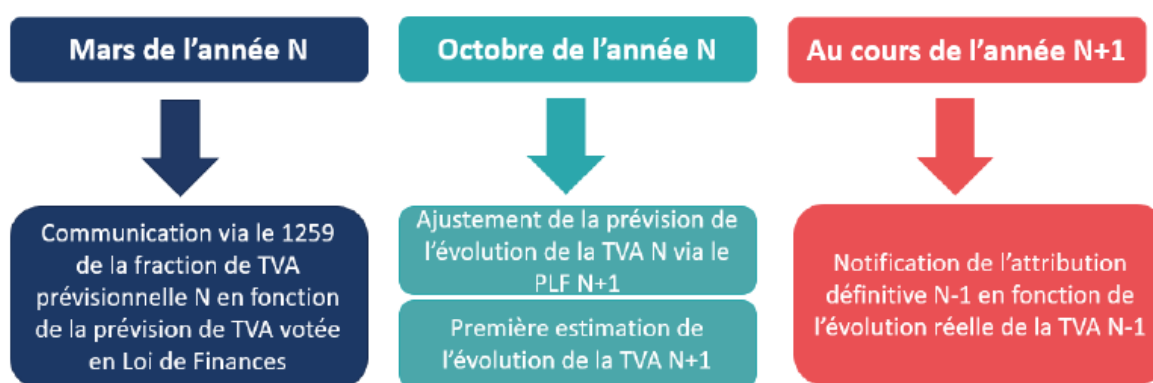
Cette fraction de TVA est perçue par les EPCI depuis la réforme de la taxe d'habitation.

Le processus de calcul de la fraction de TVA appliqué jusqu'à présent était le suivant :

En mars de l'année N, communication de la fraction de TVA prévisionnelle N est faite via l'état fiscal 1259, cette estimation est réalisée en fonction de la prévision de TVA votée en loi de Finances.

En octobre, un ajustement de la prévision de l'évolution de la TVA est fait

Au cours de l'année N+1, la notification de l'attribution définitive N-1 est transmise en fonction de l'évolution réelle de la TVA N-1



Le PLF 2025 vient réviser les modalités d'indexation de la fraction de TVA. Ainsi, la fraction de TVA perçue par les EPCI en 2025 sera égale au montant reversé, après régularisation, en 2024. Dans ses prévisions au sein du PLF2025, le gouvernement prévoyait une progression de la TVA de +2.7%

Retour sur la suppression de la CVAE

La LF2023 proposait de procéder à la suppression de la CVAE en deux fois : en 2023, la cotisation due par les entreprises redevables sera diminuée de moitié et, en 2024, ces entreprises redevables ne devaient plus payer de CVAE.

La LF2024 modifie le calendrier pour les entreprises. En effet, la suppression devait s'étaler de 2024 à 2027.

Le PLF2025 vient de nouveau reporter la suppression totale de la CVAE pour les entreprises. La CVAE est réduite de moitié pour les entreprises jusqu'en 2027. La seconde moitié sera réduite progressivement à partir de 2025 jusqu'à sa suppression totale en 2030.

Le calendrier reste inchangé pour les collectivités.

	2023 - 2027	2028 - 2030
ENTREPRISES	Taux CVAE réduit de moitié	Suppression progressive de la CVAE
COLLECTIVITE	Dès 2023, perte de la CVAE et compensations des exonérations de CVAE	

Pour les collectivités, le calcul de la compensation est divisé en deux parts :

- Une part fixe correspondant à la moyenne de leurs recettes de CVAE de 2020,2021,2022 et 2023.
- Une part correspondant à la dynamique, si elle est positive, de la fraction de TVA calculée au niveau national.

Le PLF 2025 prévoit une suppression temporaire de l'indexation TVA pour 2025. Ainsi, pour l'année 2025, la compensation de TVA au titre de la CVAE est égale au montant versé, après régularisation, en 2024.

Autres dispositions :

1- Le FCTVA

L'article 30 du PLF 2025 apporte deux modifications d'ampleur sur le FCTVA. Tout d'abord, le taux de FCTVA est diminué à 10%. Le taux appliqué en 2025 sera de 14.85 % contre 16.404% précédemment.

Le FCTVA sera également recentré uniquement sur les dépenses d'investissement et non plus sur les dépenses de fonctionnement comme prévu initialement. (entretien bâtiments et réseaux publics).

2- Taux de cotisations employeurs à la CNRCAL

L'article 11 du PLFSS 2025 prévoit une augmentation progressive des taux de cotisations employeurs à la CNRACL de 2025 à 2027, avec une première hausse de 3 points en 2025

II - Les perspectives budgétaires de Flers Agglo

Malgré un contexte économique et financier difficile, le budget 2024 de Flers Agglo poursuivra :

- Les travaux d'équipements structurants
- La maîtrise de l'encours de dette
- Le maintien des taux d'imposition

1- La situation financière de Flers Agglo

Sur la période 2021-2023 l'autofinancement s'est amélioré.

Flers Agglo dégage une capacité d'autofinancement convenable qui couvre aisément le remboursement du capital de la dette et permet ainsi le financement de nouveaux investissements.

	2021	2022	2023	2024 Estimé
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	35 340 723	39 926 902	37 572 129	37 926 448
- Produits de cessions	1 296 454	5 011 831	136 060	949 294
- Autres produits exceptionnels	1 312 275	45 367	564 502	28 558
A- RECETTES DE GESTION	32 731 994	34 869 704	36 871 567	36 948 596
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	27 820 653	29 347 738	30 823 699	32 089 345
- Intérêts(66)	504 991	485 298	472 825	446 615
- Chapitre 67	231 092	2 360	20 611	24 979
B- DEPENSES DE GESTION COURANTE	27 084 569	28 860 080	30 330 262	31 617 751
C- EPARGNE DE GESTION (A-B)	5 647 425	6 009 624	6 541 305	5 330 845
Frais financiers	504 991	485 298	472 825	446 615
D- EPARGNE BRUTE (C-intérêts)	5 142 433	5 524 326	6 068 480	4 884 230
Remboursement en capital	2 021 754	2 171 142	2 010 566	2 030 000
E- Epargne disponible (D- Capital)	3 120 679	3 353 184	4 057 914	2 854 230
TAUX EPARGNE BRUT	15,71%	15,84%	16,46%	13,22%

A- Les recettes de fonctionnement

1-1 Les dotations

	2022	2023	2024	Prévision 2025
Dotation de base	442 019 €	429 220 €	467 170 €	467 170 €
Dotation de péréquation	1 116 283 €	1 129 736 €	1 249 225 €	1 249 225 €
Garantie en cas de baisse de la dotation par habitant si CIF > 0,35	1 055 348 €	1 024 623 €	854 217 €	854 217 €
Dotation intercommunalité	2 603 167 €	2 583 579 €	2 570 612 €	2 570 612 €
Dotation compensation	2 223 093 €	2 210 186 €	2 173 611 €	2 173 611 €
TOTAL	4 826 260 €	4 793 765 €	4 744 223 €	4 744 223 €

Le projet Loi de Finances 2025 prévoit une stabilisation de la DGF 2025.

1-2 La fiscalité

Comme précisé précédemment, il n'est pas prévu d'évolution des taux de fiscalité.

Ainsi, les bases devraient augmenter d'environ 0.8% en 2024. A noter que ce taux ne s'applique pas sur la totalité des bases.

Concernant le produit de TVA la croissance du produit de TVA national est nettement inférieur à la prévision (+0.8% de croissance contre 4.5% prévu).

Le projet de loi de finances 2025 prévoit un gel de la fraction de TVA. Le produit affecté à chaque collectivité sera égal au montant net versé au titre de l'année 2024. Flers Agglo ne bénéficiera pas de la dynamique de la TVA.

Produits fiscaux simulés avant notifications des bases définitives 2024

	2022	2023	2024	2025
TH - FNB				
T.H.	+ 3,3%	+ 8%	+ 4%	+ 0,5%
	3 273 415	3 566 768	3 728 000	3 746 640
F.B.	+ 3,6%	+ 6%	+ 3%	+ 0,5%
	50 740 000	54 034 000	55 913 000	56 000 000
F.N.B.	+ 2,5%	+ 7%	+ 4%	+ 0,5%
	3 395 000	3 635 000	3 794 000	3 812 970
T.H.	6,91%	6,91%	6,91%	6,91%
F.B.	6,33%	6,33%	6,33%	6,33%
F.N.B.	12,24%	12,24%	12,24%	12,24%
T.H.	226 193	246 464	257 605	258 893
F.B.	3 211 842	3 420 352	3 539 293	3 544 800
F.N.B.	415 548	444 924	464 386	466 708
Total TH - TF - FNB	3 853 583	4 111 740	4 261 284	4 270 401
	+132 882	+258 157	+149 544	+9 117
Part TVA	4 148 601	4 785 484	4 674 170	4 674 170
TOTAL	8 002 184	8 897 224	8 935 454	8 944 571
Cotisation Foncière des Entreprises				
Bases C.F.E.	+ 0,9%	0,67%	4,61%	0,50%
	13 575 000	13 667 000	14 327 000	14 398 635
Taux C.F.E. cible	25,59%	25,59%	25,59%	25,59%
Produit C.F.E.	3 418 236	3 472 559	3 666 279	3 684 611
	+211 477	+54 323	+193 720	+18 331
Produit TH-FNB-CFE total				
Total	11 420 420	12 369 783	12 601 733	12 629 182
	+337 835	+949 363	+231 950	+27 448

1-3 Les recettes d'exploitation

Le chapitre 70

Ce chapitre retrace les produits relatifs au Centre aquatique, médiathèque, les mises à disposition de personnel.

Concernant les recettes du Centre Aquatique, celles-ci augmentent chaque année.

Evolution des recettes de Capfl'o

Nature	Libellé	Réalisé 2022	Réalisé 2023	BP 2024	Réalisé au 30/10/2024	BP 2025
70631	Droits entrée public	226 196 €	240 897 €	231 025 €	212 975 €	240 000 €
	Droits entrée scolaire extérieurs	32 609 €	31 856 €	31 726 €	34 241 €	32 000 €
	Abonnements	15 951 €	22 131 €	20 150 €	21 569 €	21 000 €
Redevance à caractère sportif		274 756 €	294 884 €	282 901 €	268 785 €	293 000 €
70632	Droits Balnéo	132 848 €	165 406 €	149 267 €	131 401 €	160 000 €
	Soins	84 704 €	93 628 €	91 957 €	45 699 €	95 000 €
	Activités aquatiques	122 592 €	131 885 €	128 866 €	101 461 €	132 000 €
	Droits entrées CE	41 026 €	47 451 €	44 551 €	31 629 €	45 000 €
	Groupes et associations	71 905 €	75 125 €	76 378 €	75 571 €	76 000 €
	Droits entrées CLUB	1 683 €	1 586 €	1 612 €	1 013 €	1 500 €
	Droits divers	8 387 €	5 974 €	8 389 €	7 752 €	8 000 €
Redevance à caractère de loisirs		463 145 €	521 056 €	501 020 €	394 526 €	517 500 €
7078	Vente de boissons et glace	- €	- €			
	Vente boutique	14 350 €	15 497 €	15 414 €	12 343 €	14 000 €
	Vente distributeurs	2 988 €	1 877 €	1 976 €	3 112 €	2 000 €
Ventes diverses		17 338 €	17 374 €	17 390 €	15 455 €	16 000 €
TOTAL		755 239 €	833 314 €	801 311 €	678 766 €	826 500 €

Les autres recettes du chapitre 70 concernent les remboursements de la mobilité douce pour 250 000€, la refacturation des charges de personnel aux budgets annexes OT et Transport pour 400 000 €, les mutualisations pour 200 000€.

Le chapitre 74

Comme indiqué précédemment, ce chapitre reflète les dotations de l'Etat et les compensations versées par l'Etat.

A cela s'ajoutent des participations diverses notamment de la CAF pour les crèches, FJT, aire d'accueil, maisons d'activité.

Le chapitre 75

Ce chapitre retrace les revenus des immeubles et notamment les locations des divers ateliers économiques.

Le montant estimé des loyers est de 645 000 € pour 2025 contre 679 620 € en 2024. Cette baisse est notamment liée à la fin de la location de l'ex-clinique.

		2022	2023	2024	2025
Remboursements sur rémunération		60 000	70 000	62 000	62 000
Produits des services		2 951 871	2 975 000	2 250 276	2 276 500
70	⇒ Centre aquatique Capfl'o	745 043	775 000	811 000	826 500
	⇒ Personnel mis à disposition communes	380 000	400 000	400 000	400 000
	⇒ Remb frais budget annexe	900 000	900 000	200 000	250 000
	⇒ Autres équipements	926 828	900 000	839 276	800 000
Revenus des immeubles		538 979	673 740	679 620	645 000
752	Revenus des immeubles	538 979	673 740	679 620	645 000
Impôts et taxes		22 608 235	23 736 170	24 741 328	24 768 777
Contributions directes		11 846 761	9 046 005	9 570 711	9 598 160
	⇒ T.H	226 193	246 464	257 605	258 893
	⇒ T.F	3 211 842	3 420 352	3 539 293	3 544 800
	⇒ FNB	415 548	444 924	464 386	466 708
7311	⇒ CFE	3 418 236	3 472 559	3 666 279	3 684 611
	⇒ Taxe add. FNB	58 824	63 054	63 054	63 054
	⇒ CVAE <i>Part TVA en 2023</i>	3 230 720			
	⇒ IFER	355 320	386 575	415 150	415 150
	⇒ Tascom	930 078	1 012 077	1 164 944	1 164 944
7388	Ex-CVAE		3 044 947	3 244 000	3 244 000
7382	Part TVA	4 275 268	4 785 484	4 674 170	4 674 170
7331	Teom	5 365 264	5 745 203	6 205 900	6 205 900
7323	F.N.G.I.R	244 058	244 058	244 058	244 058
7325	FPIC	844 395	837 984	770 000	770 000
7321	Attributions compensation	32 489	32 489	32 489	32 489
Dotations, subventions et		8 725 393	8 552 152	8 449 589	8 537 701
74124	D.G.F (dotation d'intercommunalité)	2 603 127	2 583 579	2 570 612	2 570 612
74126	C.S.P.P.S (dotation de compensation)	2 223 093	2 210 186	2 173 611	2 173 611
	D.C.R.T.P (Dot. Comp. Réforme TP)	269 655	269 655	269 655	269 655
748	Compensations exo fiscales	1 656 322	1 611 922	1 611 922	1 611 922
74718	Participations Etat	294 159	317 885	407 832	506 391
7472	Participation Région Basse normandie	88 800	60 800	65 800	39 110
7473	Participation CG 61	174 900	150 272	100 157	116 400
7474	Participation Communes	0	0	0	0
7475	Participation autres EPCI	15 120	0	0	0
7478	Participations CAF,CDC,Agences de l'eau et	1 400 217	1 347 853	1 250 000	1 250 000
Recettes Fonct. avant recettes exceptionnelles		34 884 478	36 007 062	36 182 813	36 289 978
		+ 2 720 415	+ 1 122 584	+ 175 751	+ 107 164
		+ 8,5%	+ 3,2%	+ 0,5%	+ 0,3%

1-4 Récapitulatif des recettes de fonctionnement pour 2025

	2022	2023	2024	2025
Remboursements sur rémunération du personnel	60 000	70 000	62 000	62 000
Produits des services	2 951 871	2 975 000	2 250 276	2 276 500
Revenus des immeubles	538 979	673 740	679 620	645 000
Impôts et taxes	22 608 235	23 736 170	24 741 328	24 768 777
Dotations, subventions et participations	8 725 393	8 552 152	8 449 589	8 537 701
Recettes Fonct. avant recettes exceptionnelles	34 884 478	36 007 062	36 182 813	36 289 978

B- Les dépenses de fonctionnement

1-1 Les charges à caractère général

Ce chapitre comprend les achats, les prestations d'entretien et de maintenance liées au patrimoine, les prestations de service. L'objectif est de rester dans une progression maîtrisée pour toutes les dépenses de ce chapitre en dehors des fluides.

Concernant les fluides, le coût 2025 est estimé en fonction du réalisé 2024 et prend en compte la fin de l'application de l'amortisseur au 31 janvier 2025. Ce montant devra être actualisé en fonction de l'évolution du coût unitaire du Mwh qui sera transmis par le TE 61 début décembre.

Imputation	Libellé	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	BP 2024	Réalisé au 07/11/2024	BP 2025
60611	Eau	134 663 €	113 852 €	149 831 €	140 928 €	142 977 €	144 943 €
60612	Energie	302 282 €	460 398 €	864 064 €	937 600 €	789 056 €	1 126 182 €
60613	Chauffage urbain	69 672 €	212 257 €	194 323 €	260 000 €	134 155 €	199 000 €
60622	Carburants	16 135 €	17 432 €	8 283 €	20 000 €	9 623 €	11 270 €
60621	Combustible	4 061 €	5 406 €	7 051 €	8 000 €	8 255 €	9 000 €
60618	Gaz Centre Aquatique	48 431 €	199 515 €	210 929 €	350 000 €	161 832 €	260 000 €
	TOTAL	575 244,0	1 008 859,89 €	1 434 481 €	1 716 528,00 €	1 245 897,04 €	1 750 395,00 €

1-2 Les charges de personnel

Ce chapitre retrace l'ensemble des coûts du personnel. Celui-ci est en augmentation de 6 %. L'augmentation de 3 points du taux de cotisations patronales est prévue à compter de 2025 passant le taux de 31.65% à 35.65 %. Le coût engendré est estimé à 123 000 € pour le Budget général de Flers Agglo.

Une partie spécifique sera consacrée à une étude détaillée de la masse salariale.

1-3 Les autres charges de gestion courantes

Ce chapitre retrace principalement :

Le contingent SDIS pour 1 369 047 € en 2025 comme en 2024.

En 2024, la contribution SIRTOM s'élevait à 6 205 899 €. N'ayant pas les éléments pour 2025, cette somme a été reportée.

La contribution aux écoles privées estimée à 770 000 €, contribution stable

La subvention d'équilibre au BP annexe OT pour 350 000 € et au BP annexe Maisons médicales pour 200 000 €

Les subventions versées aux associations pour un montant de 1 720 000 €, montant qui reste stable.

Les indemnités des élus pour un montant de 415 000 €.

1-4 Les charges financières

Flers agglo n'a pas contracté de nouveaux prêts en 2024.

Le montant des frais financiers va s'élever à la somme de 400 000 € pour 2025.

1-5 Les provisions

Selon l'article R2321-3 du Code Général des collectivités, une provision doit être constituée « lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, une provision est constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la commune à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public. »

A présent, dans le cadre de la qualité comptable, chaque budget doit provisionner ses créances douteuses pour au moins 15% de ses créances de plus de deux ans.

Il se traduit comptablement par la constatation d'une provision pour dépréciation des comptes de tiers ce qui contribue à donner une image fidèle et sincère du patrimoine et du résultat de la collectivité.

Au titre de 2025, le montant de la dépréciation est estimé à 5 000 €.

1-6 Récapitulatif

	2022	2023	2024	2025
Reversements aux villes	4 015 000 +0,0%	4 056 867 +1,0%	4 127 628 +0,0%	4 127 628 +0,0%
Autres charges	26 735 896 +3,5%	27 590 029 +3,2%	28 588 737 +3,6%	29 597 958 +3,5%
⇒ Charges générales	5 854 861 +8,3%	5 873 697 +0,3%	6 062 800 +3,2%	6 415 000 +5,8%
⇒ Charges de personnel	10 188 410 +2,3%	10 631 400 +4,3%	10 950 350 +3,0%	11 607 371 +6,0%
⇒ Contingent et subventions	10 692 625 +2,2%	11 084 932 +3,7%	11 575 587 +4,4%	11 575 587 +0,0%
Total des charges Hors Charges exceptionnelles	30 750 896 +906 164 +3,0%	31 646 896 +896 000 +2,9%	32 716 365 +1 069 469 +3,4%	33 725 586 +1 009 221 +3,1%

C- La situation globale

	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025
Produits d'exploitation	34 884 478 <i>+ 8,5%</i>	36 007 062 <i>+ 3,2%</i>	36 182 813 <i>+ 0,5%</i>	36 289 978 <i>+ 0,3%</i>
Charges de fonctionnement (hors dépenses imprévues)	30 750 896 <i>+ 3,0%</i>	31 646 896 <i>+ 2,9%</i>	32 716 365 <i>+ 3,4%</i>	33 725 586 <i>+ 3,1%</i>
Excédent Brut de Fonctionnement	4 133 582	4 360 166	3 466 448	2 564 392
<i>Dette financière</i>	<i>2 661 701</i>	<i>2 495 000</i>	<i>2 493 000</i>	<i>2 450 000</i>
Annuité de la dette	2 661 701	2 495 000	2 493 000	2 450 000
+ Dotations d'investissement FCTVA, Taxe d'aménagement, Cessions...	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000
Capacité Autofinancement Nette	2 971 881	3 365 166	2 473 448	1 614 392

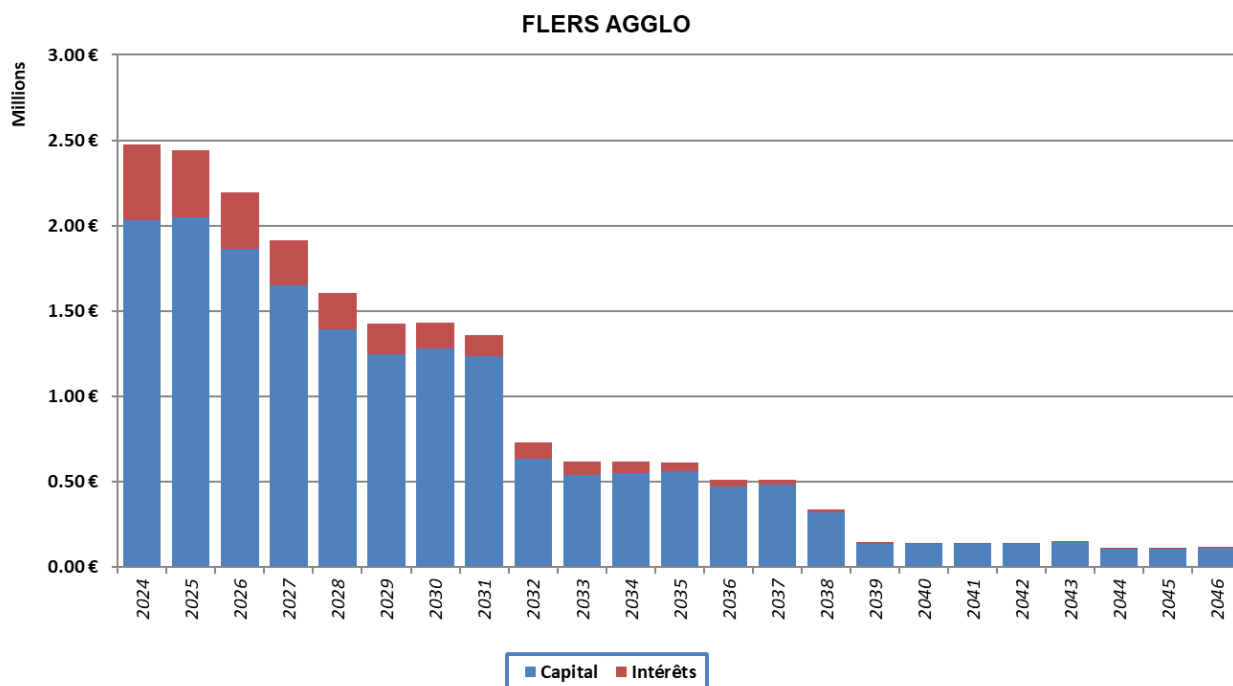
Capacité d'équipement avec reprise des résultats (estimés) 2024

Capacité d'équipement	1 614 392 €
Solde de la section d'investissement 2024 (y compris les restes à réaliser)	-2 000 000 €
Excédent de fonctionnement 2024	17 170 000 €
Capacité d'équipement après reprise des résultats 2024	16 784 392 €

III- La dette

L'encours de dette de Flers Agglo s'élève au 1^{er} janvier 2025 à 15 271 K€.

La dette est composée de 26 emprunts d'une durée de vie résiduelle de 11 ans et 1 mois.

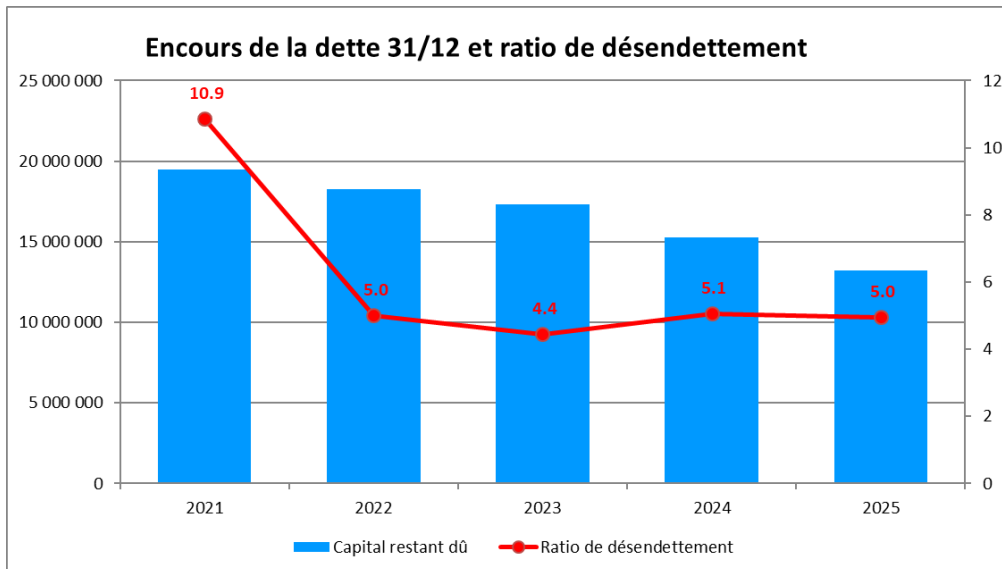
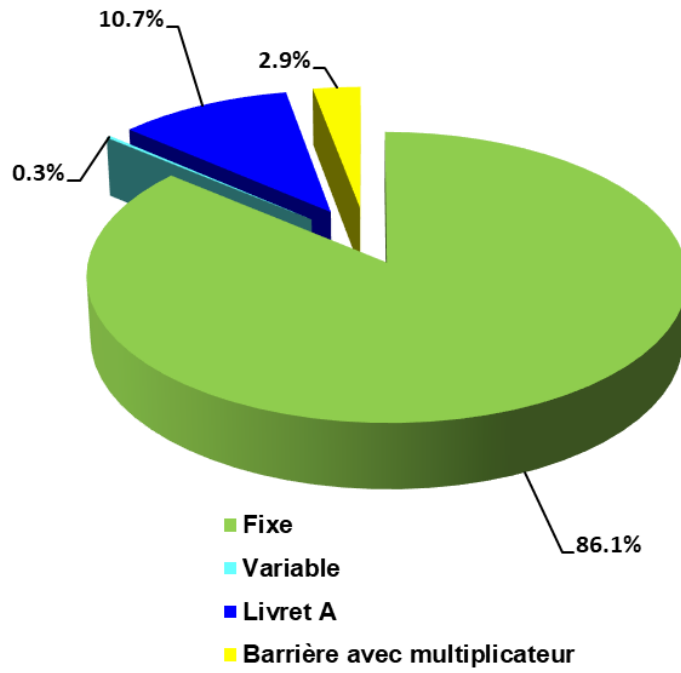


Dette globale par type de risque

L'encours de la dette est composée à :

- 86 % d'emprunts à un taux fixe
- 11 % d'emprunts indexés sur le livret A
- 3 % d'emprunts à pente ou à barrière

FLERS AGGLO



IV- Les investissements

Les principaux projets recensés à ce jour :

Aménagements urbains

ORU Aménagement de la place urbaine et la construction de la boulangerie Flers

ORU Viabilisation des sites de la Bissonnière et de la Fouquerie Flers

Entrée de ville de La Selle la Forge

Fin des travaux Plancaïon Flers

Economie

Aménagement du Pôle ESS St Georges des Groseillers

Travaux ZA Pointel

Aménagement ZA Les Josnets – crématorium La Lande Patry

Aménagement ZA Le Jardinnet La Selle la Forge

CPA Multi-sites Achat de terrains Athis et Briouze

OPAH

Subventions allouées aux particuliers

Social

Aménagement de la Maison France Service ainsi que la maison de l'habitat et OTSI La Ferté Macé

Petite enfance

Extension de la crèche Farandole Flers

Environnement

Travaux aménagement de rivières

Travaux plantation de haies

Le montant net des investissements ne devra pas dépasser 5 000 000 € (subvention déduite).

Budget Eau

I Budget de fonctionnement

A- Dépenses

Chapitre		BP 2023	BP 2024	CA Prov	BP 2025
011	Charges à caractère général	1 540 810 €	1 572 763 €	1 532 485 €	1 771 610 €
012	Charges de personnel	1 113 000 €	1 154 000 €	1 119 000 €	1 175 000 €
014	Atténuation de produits	530 000 €	493 000 €	468 307 €	1 141 000 €
65	Autres charges de gestion courante	191 500 €	179 344 €	152 770 €	150 000 €
66	Charges d'intérêt	397 000 €	323 000 €	323 000 €	280 000 €
67	Charges exceptionnelles	102 800 €	20 000 €	4 068 €	20 000 €
68	Provision	52 452 €	16 076 €	16 076 €	10 000 €
Dépenses réelles de fonctionnement		3 927 562 €	3 758 183 €	3 615 706 €	4 547 610 €

Le 011 tient compte de l'augmentation des fluides et des produits de traitement ainsi que la nouvelle redevance pour la performance à hauteur de 37 000€.

Le 014 tient compte de la nouvelle redevance sur la consommation d'eau à hauteur de 958 000€

B- Recettes

Chapitre		BP 2023	BP 2024	CA Prov	BP 2025
013	Atténuation de produits	7 000 €	7 000 €	7 193 €	7 000 €
70	Vente de produits	5 018 650 €	5 214 240 €	5 140 000 €	5 696 650 €
75	Autres produits courants	41 200 €	9 400 €	14 988 €	10 400 €
76	Produits financiers	301 824 €	301 824 €	310 623 €	310 623 €
77	Produits exceptionnels	26 500 €	2 000 €	10 006 €	2 000 €
Recettes réelles de fonctionnement		5 395 174 €	5 534 464 €	5 482 810 €	6 026 673 €

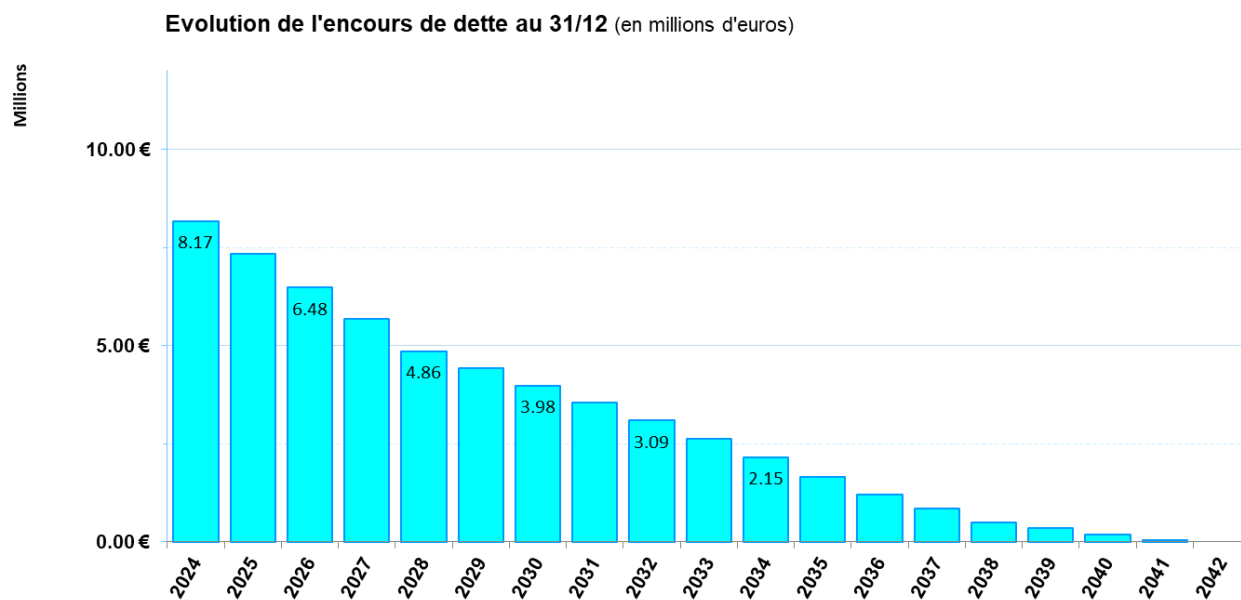
Au BP 2025, le chapitre 70 tient compte des nouvelles redevances pour la performance des réseaux d'eau potable et de la redevance sur la consommation d'eau potable d'un montant total de 695 000€

Résultats prévisionnels

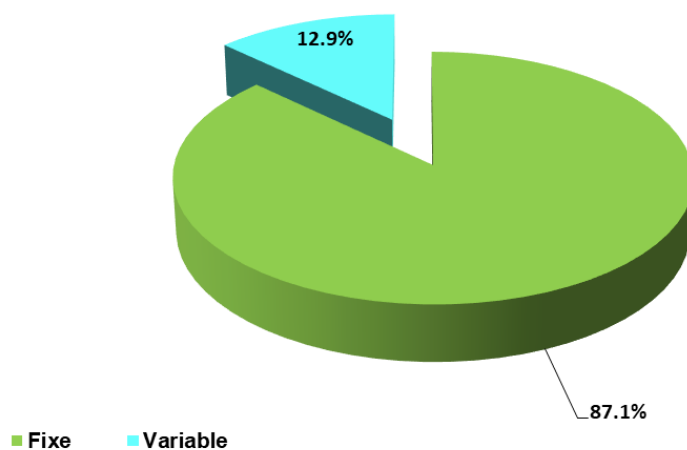
Recettes de fonctionnement	5 643 184,21 €
Dépenses de fonctionnement	- 4 982 909,49 €
Résultat de l'exercice	660 274,72 €
Résultat antérieur	3 211 986,71 €
Résultat cumulé fonctionnement	3 872 261,43 €
Recettes investissement	2 296 487,00 €
Dépenses investissement	- 2 784 065,00 €
Résultat de l'exercice	- 487 578,00 €
Résultat antérieur	- 459 480,62 €
Résultat cumulé investissement	- 947 058,62 €

II Dette BP EAU

L'encours de la dette s'élève au 1^{er} janvier 2025 à 8 169 853 €.

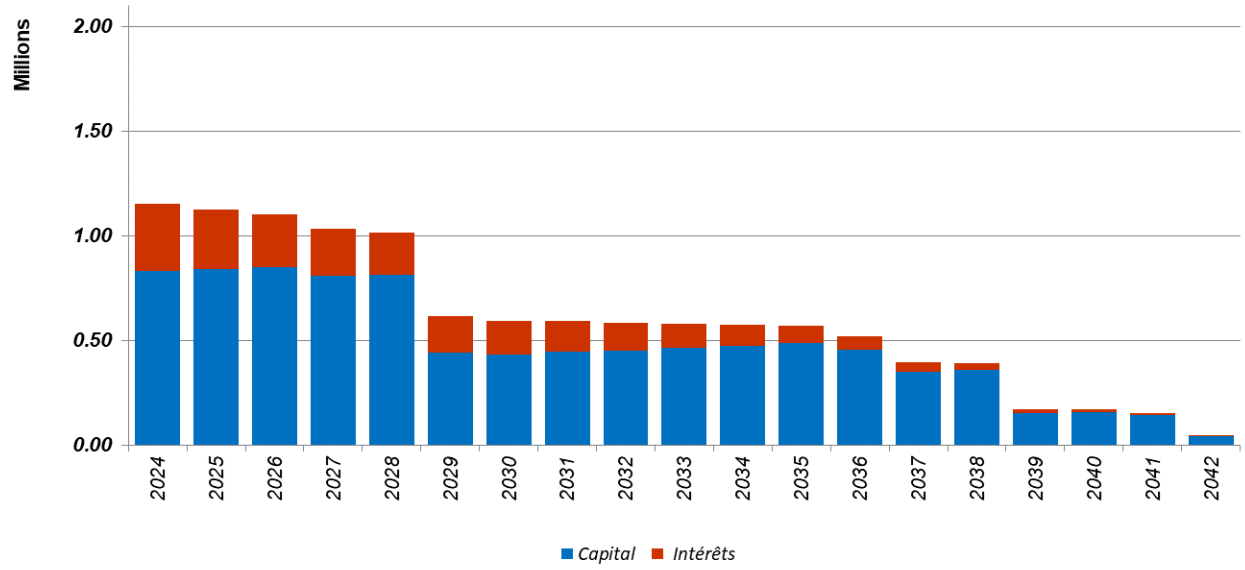


FLERS AGGLO - BA EAU



EVOLUTION DES ANNUITES

Annuité de la dette (en millions d'euros)



Budget Assainissement

I Budget de fonctionnement

A- Dépenses

Chapitre		2023	2024	CA Prov	2025
011	Charges à caractère général	2 175 560 €	1 845 671 €	1 651 223 €	1 934 620 €
012	Charges de personnel	1 562 468 €	1 547 000 €	1 477 000 €	1 580 000 €
014	Atténuation de produits	220 000 €	- €	- €	- €
65	Autres charges de gestion courante	300 000 €	309 000 €	125 459 €	350 000 €
66	Charges d'intérêt	299 000 €	220 000 €	220 000 €	200 000 €
67	Charges exceptionnelles	82 900 €	10 000 €	- €	10 000 €
68	Provision	2 934 €	3 000 €	- €	3 000 €
Dépenses réelles de fonctionnement		4 642 862 €	3 934 671 €	3 473 682 €	4 077 620 €

Une nouvelle redevance appelée « Redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif » a été intégrée au chapitre 011 pour un montant de 76 000€.

La redevance pour modernisation des réseaux a été inscrite au BP 2023 – chapitre 014- pour un montant de 220 000€. A compter de 2023, cette redevance est enregistrée comptablement sur le budget de l'eau, ce qui explique la différence entre le BP 2023 et le CA 2023.

B- Recettes

Chapitre		2023	2024	CA Prov	2025
013	Atténuation de produits	13 000 €	15 000 €	19 500 €	15 000 €
70	Vente de produits	4 920 000 €	4 763 000 €	4 515 295 €	4 984 000 €
74	Subvention d'exploitation	40 000 €	15 000 €	- €	- €
75	Autres produits courants	303 500 €	303 700 €	10 000 €	303 800 €
76	Produits financiers	73 863 €	94 000 €	94 612 €	94 000 €
77	Produits exceptionnels	5 000 €	46 500 €	51 294 €	40 000 €
Recettes réelles de fonctionnement		5 355 363 €	5 237 200 €	4 690 701 €	5 436 800 €

La redevance pour modernisation des réseaux a été inscrite au BP 2023 pour un montant de 220 000€. A compter de 2023, cette redevance est enregistrée comptablement sur le budget de l'eau, ce qui explique la différence entre le BP 2023 et le CA 2023.

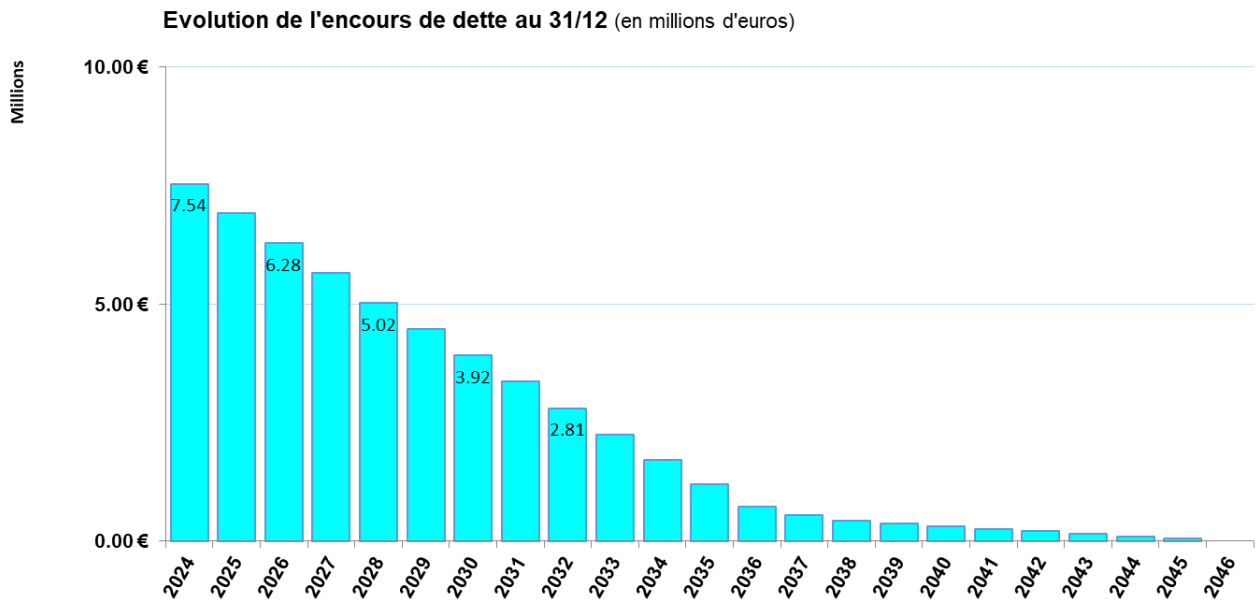
La nouvelle redevance a été inscrite au chapitre 70 pour un montant de 76 000€.

Résultats prévisionnels 2024

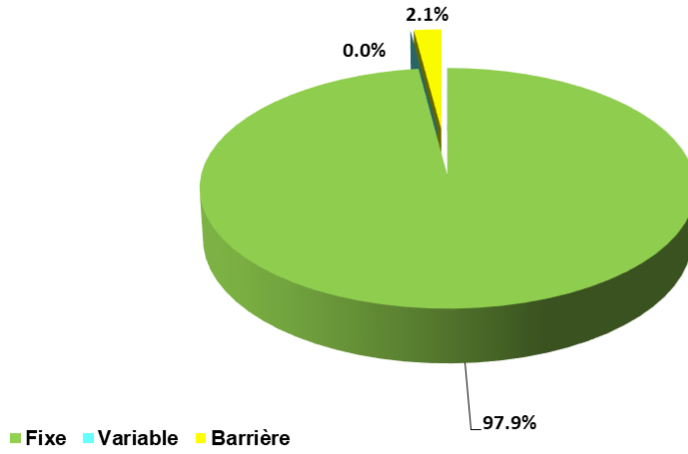
Résultats 2024	
Recettes de fonctionnement	5 221 474,62 €
Dépenses de fonctionnement	5 017 922,28 €
Résultat de l'exercice	203 552,34 €
Résultat antérieur	2 200 657,98 €
Résultat cumulé fonctionnement	2 404 210,32 €
Recettes investissement	2 639 293,00 €
Dépenses investissement	3 282 114,03 €
Résultat de l'exercice	- 642 821,03 €
Résultat antérieur	175 763,83 €
Résultat cumulé investissement	- 467 057,20 €

II Dette BP Assainissement

L'encours de la dette s'élève au 1^{er} janvier 2025 à 7 541 313 €.

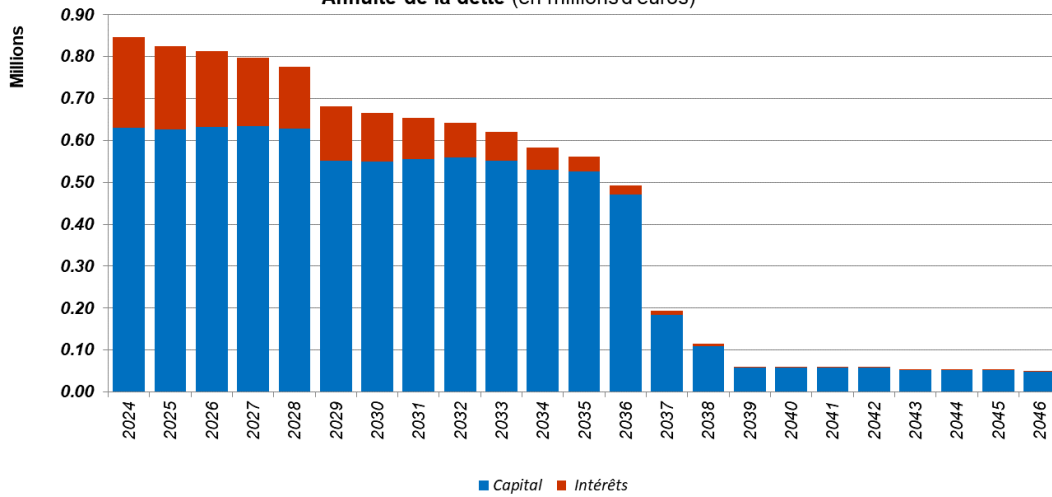


FLERS AGGLO - BA ASSAINISSEMENT



EVOLUTION DES ANNUITES

Annuité de la dette (en millions d'euros)



Budget Transport

I Budget de fonctionnement

A- Dépenses

Chapitre	2023	2024	2025
011 Charges à caractère général	4 536 798,00 €	4 068 913,00 €	4 348 163,00 €
012 Charges de personnel	140 000,00 €	140 000,00 €	188 000,00 €
014 Atténuation de produits	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
65 Autres charges de gestion	270 500,00 €	276 000,00 €	336 000,00 €
67 Charges exceptionnelles	500,00 €	500,00 €	500,00 €
68 Dotation provision	3 000 000,00 €	3 000 000,00 €	3 000 000,00 €
022 Dépenses imprévues	98 231,81 €	100 000,00 €	100 000,00 €
TOTAL	8 048 029,81 €	7 587 413,00 €	7 974 663,00 €

B- Recettes

Chapitre	2023	2024	2025
70 Produits des services	154 000,00 €	158 400,00 €	156 000,00 €
73 Versement transport	2 600 000,00 €	2 700 000,00 €	3 000 000,00 €
74 Subvention exploitation	2 341 984,00 €	2 334 784,00 €	2 410 784,00 €
75 Autres produits	9 000,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €
	5 104 984,00 €	5 202 184,00 €	5 575 784,00 €

Résultats prévisionnels 2024 :

Fonctionnement

Résultat de l'année	733 412,00 €
Résultat antérieur	5 609 556,28 €
Résultat cumulé	6 342 968,28 €

Investissement

Résultat de l'année	- 208 375,10 €
Résultat antérieur	486 238,96 €
Résultat cumulé	277 863,86 €

Budget Maisons médicales

I Budget de fonctionnement

A- Dépenses

Chapitre	2023	2024	2025
011 Charges à caractère général	367 366,00 €	369 666,00 €	403 976,00 €
65 Autres charges de gestion	20 000,00 €	61 000,00 €	61 000,00 €
66 Charges financières	55 200,00 €	46 500,00 €	40 000,00 €
67 Charges exceptionnelles	10 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
022 Dépenses imprévues	10 231,31 €		
TOTAL	462 797,31 €	482 166,00 €	509 976,00 €

B- Recettes

Chapitre	2023	2024	2025
70 Produits des services	153 190,00 €	158 000,00 €	0,00 €
74 Dotations, subventions	33 000,00 €		
75 Autres produits de gestion courante	371 933,27 €	533 085,00 €	690 000,00 €
77 Produits exceptionnels			
	558 123,27 €	691 085,00 €	690 000,00 €

Résultats prévisionnels 2024

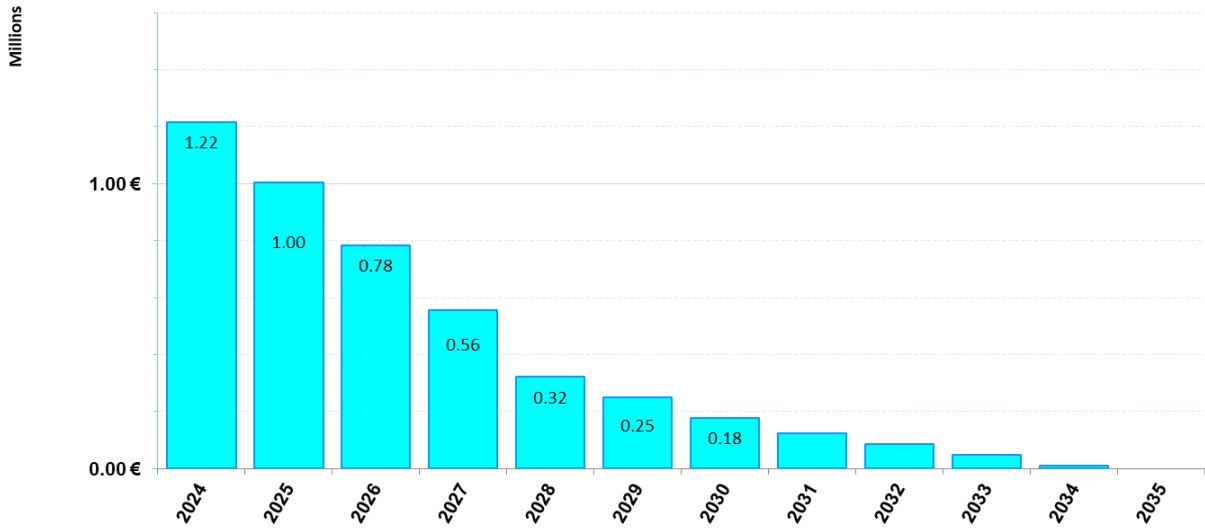
Fonctionnement

Résultat de l'année	142 472,00 €
Résultat antérieur	- €
Résultat cumulé	142 472,00 €

II Dette BP Maisons médicales

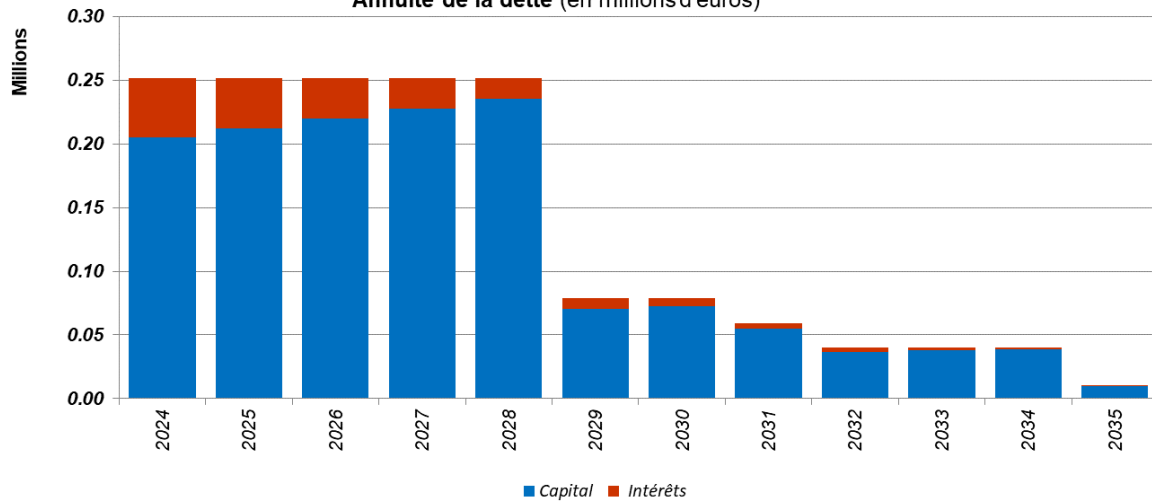
L'encours de la dette, composé exclusivement d'emprunts à taux fixe, s'élève au 1^{er} janvier 2025 à 1 215 589 €.

Evolution de l'encours de dette au 31/12 (en millions d'euros)



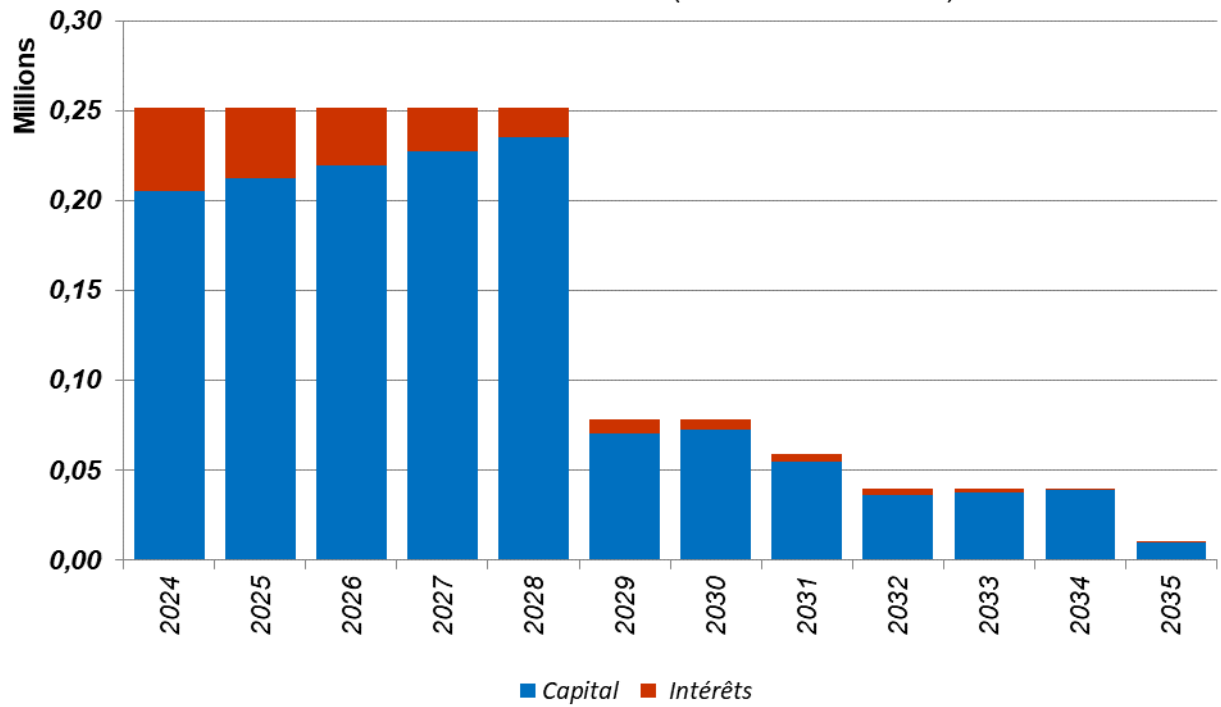
EVOLUTION DES ANNUITES

Annuité de la dette (en millions d'euros)



EVOLUTION DES ANNUITES

Annuité de la dette (en millions d'euros)



Présentation de la structure et évolution des dépenses et des effectifs

Références : articles D5211-18-1, L2312-1 et D2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales

1) Structure des effectifs :

Observation préliminaire : au vu de la date du vote du DOB 2025, les périodes de référence s'établissent entre le 31 décembre 2023 et le 1^{er} novembre 2024.

Tableau 1.1 : Répartition des **effectifs physiques permanents** selon le statut et la catégorie hiérarchique

Fiers Agglo - Budget principal	au 31/12/2023				au 01/11/2024				Evolution 2024/2023			
	A	B	C	T	A	B	C	T	A	B	C	T
Catégories												
Titulaires	24	61	76	161	26	59	78	163	2	-2	2	2
Contractuels	6	17	18	41	7	17	11	35	1	0	-7	-6
Total agents	30	78	94	202	33	76	89	198	3	-2	-5	-4

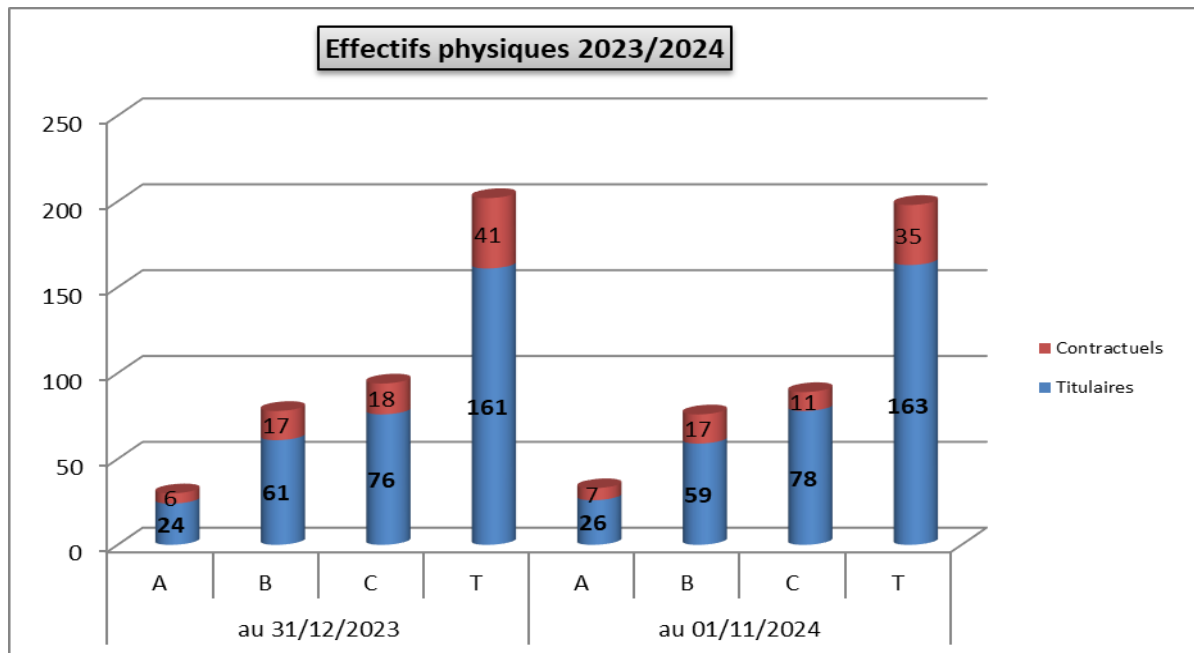
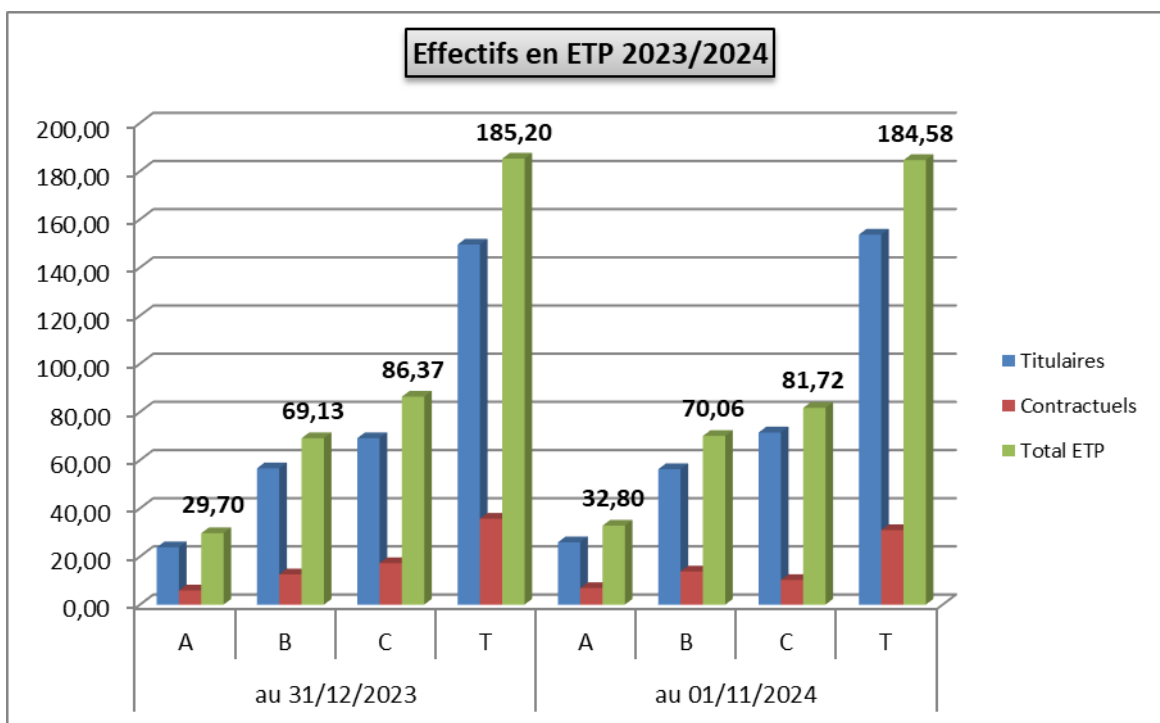


Tableau 1.2 : Répartition des effectifs en **équivalents temps plein (ETP) permanents** selon le statut et la catégorie hiérarchique

Flers Agglo - Budget principal	au 31/12/2023				au 01/11/2024				Evolution 2024/2023			
	A	B	C	T	A	B	C	T	A	B	C	T
Catégories												
Titulaires	23,80	56,59	69,12	149,51	25,90	56,27	71,47	153,64	2,10	-0,32	2,35	4,13
Contractuels	5,90	12,54	17,25	35,69	6,90	13,79	10,25	30,94	1,00	1,25	-7,00	-4,75
Total ETP	29,70	69,13	86,37	185,20	32,80	70,06	81,72	184,58	3,10	0,93	-4,65	-0,62



Flers Agglo - Budget eau	au 31/12/2023				au 01/11/2024				Evolution 2024/2023			
	A	B	C	T	A	B	C	T	A	B	C	T
Catégories												
Titulaires	2,00	2,90	16,00	20,90	2,00	2,90	17,00	21,90	0,00	0,00	1,00	1,00
Contractuels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,50	0,50	0,00	0,00	0,50	0,50
Total ETP	2,00	2,90	16,00	20,90	2,00	2,90	17,50	22,40	0,00	0,00	1,50	1,50

Flers Agglo - Budget assainisse ment	au 31/12/2023				au 01/11/2024				Evolution 2024/2023			
	A	B	C	T	A	B	C	T	A	B	C	T
Catégories												
Titulaires	0,00	4,00	25,50	29,50	1,00	2,00	24,60	27,60	1,00	-2,00	-0,90	-1,90
Contractuels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,00	2,00	0,00	0,00	2,00	2,00
Total ETP	0,00	4,00	25,50	29,50	1,00	2,00	26,60	29,60	1,00	-2,00	1,10	0,10

Tableau 1.3 : Répartition des **effectifs permanents (ETP)** au 31 décembre selon le temps de travail et la catégorie hiérarchique

Flers Agglo - Budget principal	au 31/12/2023				au 01/11/2024				Evolution 2024/2023			
	A	B	C	T	A	B	C	T	A	B	C	T
Temp ^s plein	28,00	55,00	73,00	156,00	31,00	56,00	68,00	155,00	3,00	1,00	-5,00	-1,00
Temp ^s partiel	1,70	8,80	7,00	17,5	1,80	8,30	8,10	18,2	0,10	-0,50	1,10	0,70
Temp ^s non complet	0,00	5,33	6,37	11,70	0,00	5,76	5,62	11,38	0,00	0,43	-0,75	-0,33
Nombre total des agents	29,70	69,13	86,37	185,20	32,80	70,06	81,72	184,58	3,10	0,925	-4,65	-0,63
Total ETP	185,20				184,58							

Flers Agglo - Budget eau	au 31/12/2023				au 01/11/2024				Evolution 2024/2023			
	A	B	C	T	A	B	C	T	A	B	C	T
Temp ^s plein	2,00	2,00	16,00	20,00	2,00	2,00	17,00	21,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Temp ^s partiel	0,00	0,90	0,00	0,9	0,00	0,90	0,00	0,9	0,00	0,00	0,00	0,00
Temp ^s non complet	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,50	0,50	0,00	0,00	0,50	0,50
Nombre total des agents	2,00	2,90	16,00	20,90	2,00	2,90	17,50	22,40	0,00	0	1,50	1,50
Total ETP	20,90				22,40							

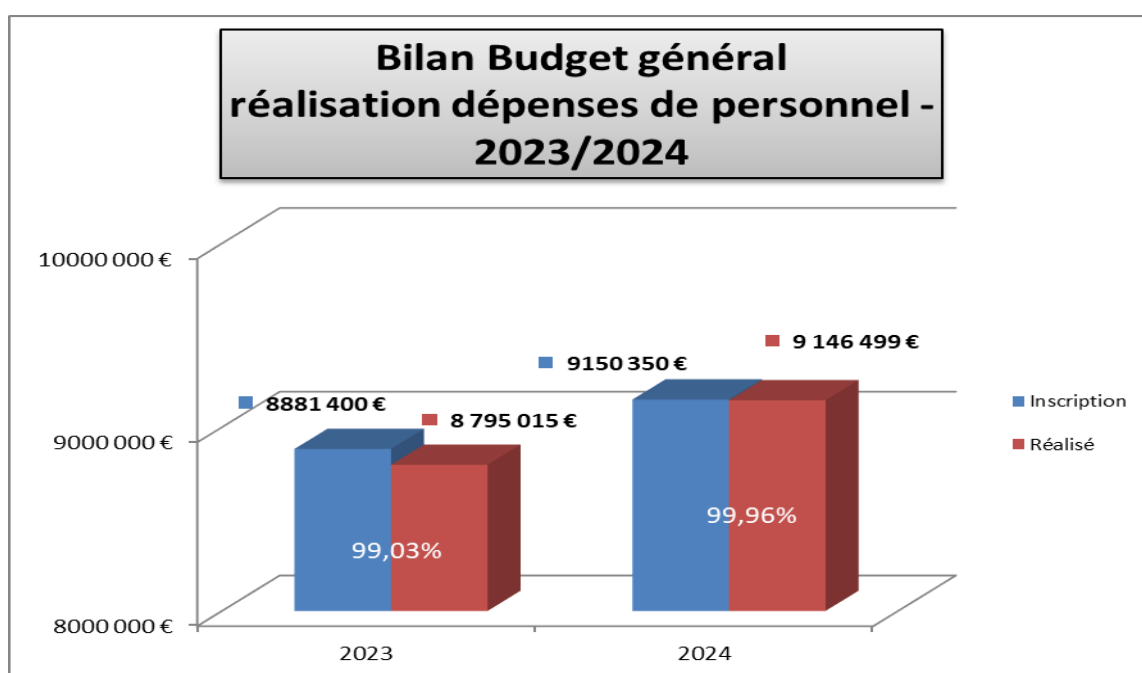
Flers Agglo - Budget assainissement	au 31/12/2023				au 01/11/2024				Evolution 2024/2023			
	A	B	C	T	A	B	C	T	A	B	C	T
Temp ^s plein	0,00	4,00	25,00	29,00	1,00	2,00	25,00	28,00	1,00	-2,00	0,00	-1,00
Temp ^s partiel	0,00	0,00	0,00	0	0,00	0,00	1,60	1,6	0,00	0,00	1,60	1,60
Temp ^s non complet	0,00	0,00	0,50	0,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,50	-0,50
Nombre total des agents	0,00	4,00	25,50	29,50	1,00	2,00	26,60	29,60	1,00	-2	1,10	0,10
Total ETP	29,50				29,60							

2) Dépenses de personnel

Bilan réalisation exercice 2024

Observations : Résultats hors prise en compte des mouvements financiers liés aux charges de mutualisation entre la Ville et Flers Agglo

Budgets	2023					
	Inscription	DM	Budget	Réalisé	%	Ecart
Général	8 681 400 €	200 000 €	8 881 400 €	8 795 015 €	99,03%	86 385 €
eau	993 000 €	20 000 €	1 013 000 €	1 003 354 €	99,05%	9 646 €
Assainissement	1 442 600 €	20 000 €	1 462 600 €	1 375 574 €	94,05%	87 026 €
Budgets	Projection réalisation 2024 (réalisé au 31.10 + projection du 01.11 au 31.12)					
	Inscription		Budget	Réalisé	%	Ecart
Général	9 150 350 €		9 150 350 €	9 146 499 €	99,96%	3 851 €
eau	1 044 000 €		1 044 000 €	1 014 203 €	97,15%	29 797 €
Assainissement	1 437 000 €		1 437 000 €	1 373 857 €	95,61%	63 143 €



Éléments détaillés de rémunération 2024 :

Traitements indiciaires	Rémunération principale des personnels titulaires (64111) <i>(réalisé au 31.10 + projection du 01.11 au 31.12)</i>	Personnels contractuels <i>(réalisé au 31.10/10*12)</i>
Budget général	4 005 805 €	1 007 335 €
Budget eau	553 358 €	2 370 €
Budget assainissement	762 385 €	24 045 €

Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)	Nombre d'agents concernés	Nombre de points d'indice	Montant <i>(réalisé au 31.10/10*12)</i>

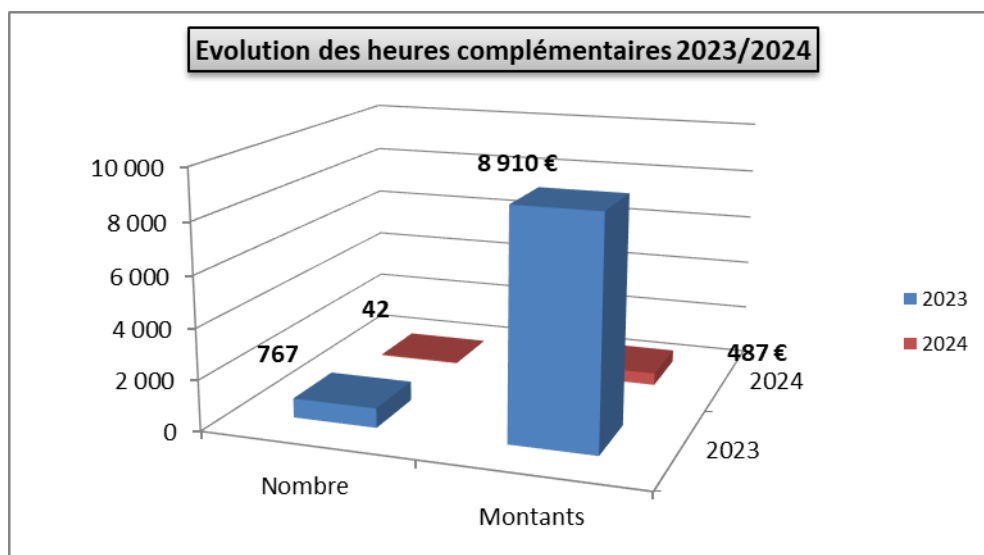
		(réalisé au 31.10/10*12)	
Budget général	71	14 643	68 119 €
Budget eau	7	1 140	4 614 €
Budget assainissement	7	942	3 585 €

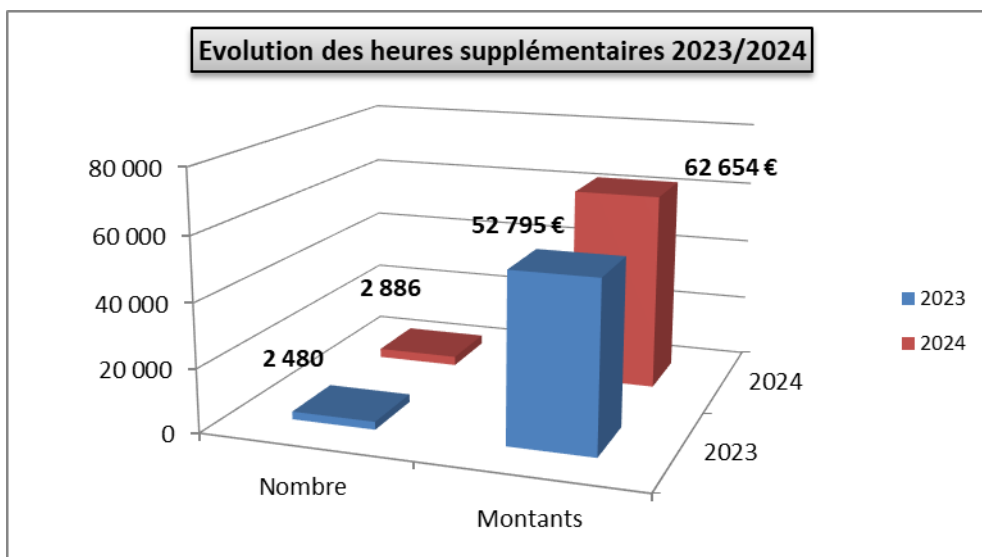
Régime indemnitaire	Personnels titulaires (réalisé au 31.10/10*12)	Personnels contractuels (réalisé au 31.10/10*12)
Budget général	735 660 €	139 529 €
Budget eau	99 381 €	0 €
Budget assainissement	102 157 €	519 €

Heures complémentaires rémunérées	Nombre (réalisé au 31.10/10*12)	Montant (réalisé au 31.10/10*12)
Budget général	42	487 €

Heures supplémentaires rémunérées	Nombre (réalisé au 31.10/10*12)	Montant (réalisé au 31.10/10*12)
Budget général	2 886	62 654 €
Budget eau	1 064	26 839 €
Budget assainissement	1 535	37 031 €

Budget général





Avantages en nature	Personnels titulaires	Personnels contractuels
Logement	4 651 €	

Mesures extérieures à la collectivité :

- L'augmentation de la valeur du point d'indice de 1.5 % au 01/07/2023 et du nombre de points INM pour certains personnels en bas de grille a engendré un surcoût de 190 000 € pour 2024
- L'impact financier lié à la mesure spécifique d'ajout de 5 points à l'ensemble des agents à compter du 1^{er} janvier 2024 est de l'ordre de 100 000 € pour l'année 2024.

3) Durée effective du travail

Le nouveau protocole sur le temps de travail est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2024. Les cycles de travail des personnels sont désormais déclinés autour de différents cycles-types

Régime de travail	35 heures hebdomadaires sur 4 jours	35 heures hebdomadaires sur 5 jours	36 heures hebdomadaires sur 4.5 jours	37 heures 30 hebdomadaires sur 5 jours
Durée légale du travail en heures (y compris journée de solidarité)	1 607			
Durée hebdomadaire de travail de la collectivité (en heures)	35		36	37,5
Nombre de jours de congés annuels accordés par la collectivité	20	25	22,5	25
Nombre de jours de RTT			6	15

4) Evolution prévisionnelle 2025

4.1) Structure des effectifs :

Départs en 2025 :

Départs connus à ce jour qui permettent à la collectivité de réorienter, le cas échéant et selon ses choix et priorités, son intervention, en maîtrisant l'évolution de sa masse salariale :

- au sein de chacune des directions concernées ;
 - ou plus globalement sur le champ de politiques publiques nouvelles.
- et qui peuvent se traduire par des remplacements de poste pour poste, des transformations pour s'adapter à l'évolution des besoins, ou des suppressions.

Directions	Motif	Départs confirmés (ETP)
Direction de la culture	Retraite (confirmée)	0.25

D'autres départs en retraite peuvent émerger en cours d'année, en fonction du choix des agents et de l'avancement des dossiers de liquidation.

Recrutements de permanents et non permanents depuis septembre 2024 qui auront un impact en année pleine en 2025 :

- Direction des services au public – Réseau France services : 3 conseillers/conseillères France Services recrutés entre septembre et octobre 2024
- Direction promotion et animation du territoire – Centre aquatique CAPFL'O – Chef de bassin recruté au 01/10/2024
- Direction de l'aménagement-environnement, transport et mobilités : chargé de projet COT recruté au 06/11/2024, poste non permanent financé par l'ADEME à hauteur de 75 000 € en part fixe et 275 000 € en part variable sur 4 ans.
- Direction de l'aménagement-habitat : chargé de mobilisation logements vacants recruté au 01/12/2024, poste non permanent financé par le FNADT à hauteur de 75%
- Direction promotion et animation du territoire – Chargé de communication et de promotion touristique au 01/12/2024

Prévisions de recrutements liés aux créations de postes, en 2025 :

- Direction de l'aménagement-environnement, transport et mobilités : chargée/chargé de mission vélo/mobilités actives, poste non permanent financé par l'ADEME à hauteur de 29 000 € par an pendant 3 ans

Il convient également de rappeler ici que la prévision des crédits de remplacement et leur maîtrise restent un exercice toujours complexe. Les nécessités de service incontournables que constituent l'encadrement réglementaire minimal (écoles), ou le maintien des conditions d'hygiène des locaux, s'imposent à la collectivité.

Enfin, la collectivité doit par ailleurs aussi faire face à ses obligations de reclassement dans les situations individuelles où les difficultés de santé et de maintien dans le poste se posent. Cette préoccupation est délicate à gérer dans la mesure où elle se heurte parfois à la maîtrise de l'évolution des effectifs.

4.2) Dépenses

Mesures extérieures à la collectivité :

- L'augmentation de quatre points des cotisations de la CNRACL (retraite des fonctionnaires) engendrerait un surcoût de plus de 160 000 €

- L'augmentation de l'assurance statutaire de plus de 16 000 € à l'occasion du renouvellement de contrat
- Une refonte de l'ensemble des grilles des agents de catégorie C, B et A.

Mesures salariales engagées par la collectivité en 2025 :

- Augmentation de la participation employeur pour la protection sociale complémentaire volet prévoyance en raison de l'obligation à compter du 1^{er} janvier 2025 pour les agents d'adhérer aux volets invalidité et décès-PTIA.